COMMISSARIAT GENERAL

TERMES DE REFENCE DE L'ETUDE POUR L'INSTALLATION DES STATIONS PERMANENTES AU TOGO

Lieu de la mission : Lomé, République Togolaise

Durée de la mission : Six (6) mois

Août 2021

FÉDÉRER POUR BÂTIR

www.otr.tg

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes des finances publiques initiées depuis 2006, le Gouvernement togolais a entrepris une réforme fiscale de deuxième génération, sanctionnées par l'intégration des anciens régies financières (Douanes et Impôts) en une structure unique, l'Office Togolais des Recettes (OTR), créé par la loi N°2012-016 du 14 décembre 2012.

Depuis son opérationnalisation, l'Office a mis en œuvre plusieurs réformes visant l'amélioration du climat des affaires et l'offre des services aux opérateurs économiques ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale à travers l'amélioration du fichier des contribuables, le renforcement de l'analyse de risque et des contrôles fiscal et douanier, la maîtrise des exonérations, la promotion du civisme fiscal, la modernisation et l'automatisation des procédures, la lutte contre la corruption, la fraude et l'évasion fiscale, etc. Les résultats de ces réformes sur la mobilisation des recettes sont encourageants avec un taux de pression fiscale de 20,4% en moyenne sur la période 2014-2019. En dépit des efforts réalisés, la contribution des impôts fonciers aux recettes budgétaires demeure très faible (en moyenne 0,2% sur la période 2017-2019).

Suite au rattachement des services du cadastre et de la conservation foncière à l'OTR par l'arrêté N°011/MEF/SG du 02 février 2018, l'Office a engagé les réformes de sécurisation des propriétés foncières, l'amélioration du cadastre en vue d'optimiser la collecte des taxes foncières et de l'impôt sur le revenu foncier. En effet, le Togo à l'instar d'autres pays d'Afrique subsaharienne éprouve des difficultés pour mieux gérer son patrimoine foncier et asseoir un cadastre à but multiples pour non seulement apporter des solutions à l'insécurité foncière mais aussi améliorer la gestion de l'espace et l'urbanisation du pays. Face aux défis de la mobilisation des ressources internes dans un contexte de décentralisation, la réforme foncière constitue un instrument d'élargissement de l'assiette fiscale et d'accroissement des ressources financières des collectivités locales et de l'Etat étant donné que le foncier constitue un potentiel fiscal énorme mais très peu exploité au Togo.

De nos jours, les informations foncières ne sont pas disponibles dans un format dématérialisé ou électronique devant faciliter l'échange d'informations et l'imposition

des propriétés foncières. Selon le rapport réalisé par le cabinet Kadaster International en octobre 2016, sur 400 000 parcelles identifiées par la Direction des affaires domaniales et cadastrales (DADC), seulement 43 000 titres fonciers (soit environ 10%) ont été délivrés sans oublier les problèmes liés à l'adressage des immeubles et propriétés. Ce taux est de 13% environ en 2019 après le rattachement des services du cadastre à l'OTR et la mise en œuvre des premières réformes y compris la nomination des conservateurs. Parmi les principales raisons justifiant la non immatriculation des propriétés figurent, entre autres, les coûts élevés des droits d'enregistrement, la lourdeur des formalités administratives, le manque d'obligations juridiques et/ou d'application de la règlementation, le manque d'intérêt aux formalités d'enregistrement, etc.

En vue de relever ces défis, l'OTR a lancé un vaste chantier des réformes des services du cadastre et de la conservation foncière surtout dans le cadre du projet d'appui à la gouvernance fiscale (PAGFI) financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Il s'agit de la prise de vue aérienne du Grand Lomé ainsi que de l'acquisition et l'installation de deux (02) stations permanentes dans le Grand Lomé.

L'installation et le fonctionnement des stations permanentes permettront, entre autres, de : (i) faciliter les opérations topographiques et cartographiques, (ii) minimiser les redondances dans la collecte des données primaires cadastrales au niveau du Grand Lomé., (iii) intégrer le réseau continental et mondial, (iv) faciliter la mise à jour des titres fonciers qui ont été créé sur la base des rattachements locaux ou édifices publiques ; L'installation des stations permanentes sont d'une grande utilité pour la réalisation d'un véritable cadastre. Par ailleurs ces mêmes stations seront utiles aux autres institutions nationales qui interviennent dans le domaine de l'aménagement et de la planification du territoire (la Direction Générale de l'Urbanisme, l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), des Ministères chargés des Travaux Publics, des Transports, des télécommunications, etc.). Pour ce faire, il est impérieux d'étendre l'installation des stations permanentes à toutes les régions du pays.

Dans le but de mieux préparer cette extension, d'assurer une meilleure couverture nationale et une bonne performance des stations permanentes, l'OTR compte réaliser une étude couvrant toute l'étendue du territoire national.

1. Objectifs

L'objectif général de cette mission est de réaliser une étude sur l'installation des stations permanentes sur l'ensemble du territoire national en vue de développer et matérialiser un système de Coordonnées de Référence (SCR) intégré aux bornes géodésiques existantes pour une gestion efficace des affaires Cadastrales.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- évaluer le nombre de stations permanentes nécessaire à installer pour un bon maillage du territoire national ;
- identifier les emplacements potentiels des sites d'installation de ces stations ;
- évaluer les conditions d'installation sur la base de la visibilité des satellites, de l'environnement des radiofréquences et du support des antennes ;
- évaluer les conditions d'exploitation en tenant compte de la qualité des antennes, des récepteurs, de l'alimentation électrique et de l'accès à l'internet.
- Définir les spécifications techniques de tous les équipements nécessaires à l'installation de chaque station y compris la construction des locaux qui vont abriter les stations ;
- Evaluer le coût global nécessaire pour la mise en place de ces stations permanentes.

2. Résultats attendus

- le nombre de stations permanentes nécessaire pour un bon maillage du territoire national est défini ;
- les emplacements potentiels des sites où seront installés les stations sont identifiés ;
- les conditions d'installation sur la base de la visibilité des satellites, de l'environnement des radiofréquences du support des antennes sont évaluées ;

- les conditions d'exploitation en tenant compte de la qualité des antennes, des récepteurs, de l'alimentation électrique et de l'accès à l'internet sont évaluées ;
- les spécifications techniques de tous les équipements y compris la construction des locaux nécessaires à l'installation de chaque station sont définies ;
- le coût global nécessaire pour la mise en place des stations permanentes est connu.

3. Livrables

Les principaux livrables sont les suivants :

- Un chronogramme actualisé de la mission, une semaine après la notification du contrat ;
- Une note méthodologique à soumettre une semaine après la notification du contrat ;
- Un rapport provisoire comprenant tous les résultats attendus de la mission, cinq (05) mois après la notification du contrat ;
- Un rapport définitif prenant en compte les observations de l'OTR, trois semaines après la soumission du rapport provisoire dont deux semaines pour les observations et une semaine pour la prise en compte des amendements.

Tous les documents doivent être transmis en version papier et en version numérique.

4. Profil et qualifications du cabinet

Le prestataire recherché est un cabinet ou un consultant (une firme) expérimenté dans les études et/ou les installations relatives au système géodésiques des stations permanentes. Il doit avoir une bonne maîtrise des meilleures pratiques en matière d'installation et d'exploitation des stations de référence GNSS. Il doit avoir réalisé au moins 3 marchés similaires au cours des dix (10) dernières années.

Le cabinet doit disposer pour les besoins de la mission, un minimum de personnel clé ci-après :

- **Un ingénieur chef de Mission**

Le chef de mission doit être titulaire d'un diplôme de géodésie de niveau Bac+5 au moins ou de tout autre titre jugé équivalent délivré par une institution reconnue et aura les qualifications minimales suivantes :

- Une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de la topographie, de la géodésie et des systèmes de navigation satellitaire ;
- Une expérience dans la mise en œuvre d'un réseau CORS et installation de stations permanentes à l'échelle d'un pays ;
- Avoir réaliser au moins deux (02) marchés similaires ;
- de bonnes aptitudes de communication et de présentation ;
- la maîtrise du français est exigée.

- **Un (01) Ingénieur – informatique réseau et télécommunication**

L'Ingénieur responsable de la partie connexion du système (radio, GPRS/3G, liaison spécialisée, internet) doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur de conception en réseau et télécommunication de niveau Bac + 5 au moins ou de tout autre diplôme jugé équivalent délivré par une institution reconnue. Il doit avoir les qualifications minimales suivantes :

- Une bonne connaissance dans le dimensionnement des serveurs informatiques et de leur fonctionnement ;
- Une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en réseau et télécommunication ;
- Une bonne connaissance dans le paramétrage des routeurs DIGI/SARIAN ;
- Une expérience dans l'interconnexion de site distant utilisant des routeurs GPRS ou 3G ;
- Une expérience dans le diagnostic des liaisons longues distances ;
- Une expérience dans la configuration et la mise en réseau des sites distants ;
- Une bonne expérience dans l'utilisation des équipements radios et leurs configurations ;
- Avoir réalisé au moins une mission similaire ;
- la maitrise du français est exigée.

- **Un (01) ingénieur en génie électrique**

L'Ingénieur, responsable de la partie électricité doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur de conception en génie électrique de niveau Bac + 5 au moins ou de tout autre diplôme jugé équivalent délivré par une institution reconnue. Il doit avoir les qualifications minimales suivantes :

- Une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans l'installation et l'exploitation des systèmes électriques conventionnelles et solaires ;
- Une bonne connaissance dans le paramétrage des équipements solaires ;
- Une expérience dans la configuration et la mise en place d'un système relayant l'énergie conventionnelle et l'énergie solaire ;
- Une expérience dans le diagnostic des systèmes électriques ;
- Une expérience dans le suivi des charges électriques de plusieurs accumulateurs ;
- Une bonne expérience dans l'utilisation et la configuration des contrôleurs de charges et des transformateurs de courant dans un système solaire ;
- Avoir réalisé au moins un (01) marché similaire ;
- la maitrise du français est exigée.

- **Un (01) technicien supérieur en génie civil**

- Responsable de la partie génie civil, il doit être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en génie civil au moins ou tout autre diplôme équivalent ;
- Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) dans le domaine de la construction des bâtiments et monuments ;
- Avoir une bonne connaissance des locaux abritant les stations permanentes ;
- Avoir réalisé au moins un (01) marché similaire.

5. Démarche méthodologique

Le Cabinet ou le consultant retenu devra proposer une méthodologie assortie d'un chronogramme détaillé validé par les différents acteurs et devra adopter une approche concertée et participative dans la réalisation de sa mission. Il travaillera en collaboration

avec les équipes techniques de l'OTR pour l'exécution effective de sa mission conformément aux tâches décrites dans les présents termes de références.

6. Calendrier et lieu de la mission

L'exécution de l'étude s'étalera sur une période de six (06) mois à compter de la notification du contrat et couvrira toute l'étendue du territoire national. Le cabinet travaillera sous la responsabilité de l'équipe de coordination du projet PHASAO. L'OTR assurera un suivi technique de la mission. Les différents livrables listés plus haut seront soumis au projet PHASAO qui les transmettra à l'OTR pour validation.